

2466

*Opuscules Divers*

*Carton 74*



**373088**

*à*

*373099*

**BIBLIOGRAPHIE ET BIBLIOTHÉCONOMIE**

DE LA

**CLASSIFICATION DES BIBLIOTHÈQUES**

PAR

**JULES COUSIN**

Bibliothécaire de la Bibliothèque universitaire de Douai.



**PARIS**

**A. DURAND & PÉDONE-LAURIEL, ÉDITEURS**

LIBRAIRES DE LA COUR D'APPEL ET DE L'ORDRE DES AVOCATS

**G. PÉDONE-LAURIEL, SUCCESSEUR**

13, rue Soufflot, 13.

1884

*24736*

**Les pages intermédiaires sont blanches**

373088

**BIBLIOGRAPHIE ET BIBLIOTHÉCONOMIE**

---

DE LA

**CLASSIFICATION DES BIBLIOTHÈQUES**



PAR

**JULES COUSIN**

Bibliothécaire de la Bibliothèque universitaire de Douai.



**PARIS**

**A. DURAND & PÉDONE-LAURIEL, ÉDITEURS**

LIBRAIRES DE LA COUR D'APPEL ET DE L'ORDRE DES AVOCATS

**G. PÉDONE-LAURIEL, SUCCESSEUR**

13, rue Soufflot, 13.

—  
1884

124136

**Les pages intermédiaires sont blanches**

## BIBLIOGRAPHIE ET BIBLIOTHÉCONOMIE

### DE LA CLASSIFICATION DES BIBLIOTHÈQUES



M. A. Cels, bibliothécaire de l'Université de Bruxelles, a publié dans la *Bibliographie de Belgique* (n° 11, 1883), un compte rendu de mon *Manuel du bibliothécaire* (1). Mais cet article ne visait qu'une faible partie de mon ouvrage, et il contenait, en outre, quelques critiques qui me paraissaient excessives. J'ai cru devoir adresser à l'auteur une lettre de rectification, que celui-ci a, du reste, parfaitement accueillie, et qu'il a bien voulu faire paraître dans la même revue, qui avait reçu son travail.

C'est cette réponse que je reproduis ici, et que j'aurais fait précéder de l'article de M. Cels lui-même, si ce dernier ne m'avait fait part de son intention de le reprendre en partie dans un ouvrage spécial.

Douai, le 28 février 1884.

MONSIEUR A. CELS,

Bibliothécaire de l'Université de Bruxelles.

Voici près de deux mois déjà que j'ai reçu un extrait de la *Bibliographie de Belgique*, dans lequel vous rendiez compte de mon *Manuel du bibliothécaire*. Divers soins m'ont empêché, après une première lecture, de vous relire plus attentivement et de vous répondre. Permettez-moi de le faire aujourd'hui

(1) *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées. Manuel théorique et pratique du bibliothécaire*, par Jules Cousin, licencié en droit, bibliothécaire de la Bibliothèque universitaire de Douai, officier d'Académie. Ouvrage suivi d'un appendice contenant les arrêtés, circulaires, instructions ministérielles, etc. Paris, Pédone-Lauriel, 1882. 1 vol. in-8°.

et de vous présenter quelques observations. Ce sera la meilleure preuve du cas que je fais des critiques que vous m'adressez.

Je fais d'abord cette remarque générale, que vous ne vous occupez, dans mon livre, que de ce qui a trait aux catalogues. Or, ce n'en est là qu'une faible partie. Mon *Manuel* a pour objet la bibliographie et la bibliothéconomie, et vous savez mieux que personne que l'organisation et l'administration d'une bibliothèque comprennent une foule de choses diverses, dont la réunion est indispensable pour former un fonds et l'augmenter, et aussi pour le rendre utile aux travailleurs. C'est dans cette pensée que je me suis occupé, dans la première partie de mon ouvrage : de l'emplacement et de la construction de la bibliothèque, — de ses dispositions intérieures et de son ameublement, — des livres (chapitre le plus long comme il convenait, mais où moins de trente pages sont consacrées au catalogue méthodique dont vous vous occupez seul), — enfin du personnel.

Dans la deuxième partie, j'ai considéré : les soins à donner au local et au mobilier, — les soins à donner aux livres, — la comptabilité, — l'usage de la bibliothèque et les règlements.

Enfin, dans un appendice de plus de 100 pages, j'ai reproduit les règlements, arrêtés, circulaires, etc., qu'il peut être utile aux bibliothécaires universitaires en particulier d'avoir constamment sous la main.

Ainsi, dans un volume de xi-374 pages, vous ne considérez qu'environ une trentaine de pages, ou plutôt même 18 pages 1/2. Vous dites alors, comme si je ne m'étais occupé que de la catalogographie, que l'auteur « ne semble pas se douter de l'existence de ce qui a été fait de plus récent et de meilleur en fait de catalogues de bibliothèques : *l'Index-Catalogue*, fait sous la direction du savant docteur J.-S. Billings, chirurgien de l'armée des États-Unis d'Amérique ». Cette phrase a bien l'air d'une réclame, et, sans vouloir nier le mérite de l'ouvrage du docteur Billings, la pensée se présente facilement que vous avez voulu le relever par comparaison.

C'est donc au système bibliographique adopté par moi que

vous vous arrêtez. Vous trouvez qu'il « procède de la division antique et solennelle des sciences en cinq classes : théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres et histoire. Il se rattache directement au système de classification adopté par Brunet. »

Eh! sans doute, mon système se ressent de Brunet; mais ne contient-il rien autre chose? D'abord, je prends 26 divisions, et non point 5 grandes classes. Ensuite, vous avez pu voir, en parcourant les différentes divisions, que la plupart des détails avaient été pris dans l'*Ordre des matières du catalogue méthodique*, proposé par le ministère de l'instruction publique pour le classement des bibliothèques populaires. Néanmoins, comme vous avez pu le remarquer, cet ordre de matières, je ne l'ai pas copié servilement; je l'ai plutôt élargi. Je n'y ai pris que ce que j'ai trouvé de meilleur, de la même manière que j'ai fait pour Brunet et pour les autres. Pourquoi donc n'est-ce que le système de Brunet que vous attaquez derrière le mien? Car c'est à lui, en réalité, que vous faites le procès.

Quoi qu'il en soit, comme vous prévoyez de grands embarras pour ceux qui me suivront, je dois examiner rapidement les objections que vous soulevez. Vous dites : « Chaque division nouvelle nécessitera un remaniement complet du classement des ouvrages qui font partie du groupe dont il y a lieu de multiplier les divisions. »

Cette nécessité d'un remaniement complet ne me semble pas, je vous l'avoue, aussi évidente que vous voulez bien le dire. En effet, un nouveau livre à cataloguer se présente. La nature de son contenu permet-elle, ou non, de le placer dans une des divisions existantes? Si oui, pas de difficulté; si non, une nouvelle subdivision est créée, sans aucun trouble chez les subdivisions voisines. Les grandes divisions, tracées d'abord d'une manière assez large, se ramifient ensuite à mesure que le travail avance, et après un certain nombre de volumes catalogués, il n'y a plus guère de nouvelles créations à faire. Et c'est précisément des grandes lignes du tableau qu'il y a à tracer avant tout, que j'ai voulu donner, non pas un modèle, mais un aperçu.

Mais ce n'est pas tout. Mon système, suivant vous, a des lacunes. Les subdivisions consacrées aux sciences naturelles, médicales et technologiques sont absolument insuffisantes. On trouve deux subdivisions consacrées aux sciences physiques, et autant à la chimie.

Je ne vois cependant pas bien où est le défaut. J'ai, au contraire, eu soin de faire des groupes spéciaux pour les différentes branches des sciences. Après une division qui doit comprendre les généralités sur les sciences et les arts, j'en ai fait de spéciales pour les sciences mathématiques, les sciences physiques, les sciences chimiques, les sciences naturelles, les sciences médicales, les sciences agricoles, les sciences industrielles et les sciences militaires, puis une autre pour les beaux-arts. Dans chacune de ces divisions, je marque quelques subdivisions peu nombreuses, mais assez larges pour y faire rentrer autant de subdivisions inférieures que les richesses de la bibliothèque à classer l'exigeront.

La division des sciences physiques et chimiques en ouvrages généraux et en ouvrages spéciaux me semblait, en particulier, de nature à recevoir tous les développements désirables. En ce qui concerne, en outre, la technologie, je ne fais, en effet, que l'indiquer dans la grande division des sciences industrielles, où, au n° 2, je réunis sous un même chef les arts, les métiers et le commerce. Mais ici, je crois pouvoir faire cette réflexion que, sauf dans des bibliothèques tout à fait spéciales, le nombre des volumes sur ces matières ne sera jamais si grand qu'une division très générale ne leur suffise. En tout cas, l'on pourrait facilement séparer les trois points que j'ai réunis. Veut-on aller plus loin encore? Il est très possible de faire de nouvelles subdivisions, que l'on intitulerait, par exemple : habitation, — aménagement, — vêtement, — aliments, — chauffage, — éclairage, — soins hygiéniques, — instruments et outils, ou auxquelles on donnerait d'autres rubriques qui paraîtraient préférables.

Ainsi que vous le voyez, Monsieur, je n'ai voulu que tracer les grandes lignes du système que je présentais, sans d'ailleurs avoir la prétention de le donner comme le meilleur. Suivant moi, je n'avais pas à entrer dans plus de détails.

Développer davantage les divisions se rapportant aux sciences m'aurait forcé de développer aussi considérablement les autres : ce n'est pas 2 pages 1/2 qu'il m'aurait fallu, mais bien 10 ou 15 pages, peut-être plus : j'aurais été à bon droit, ce me semble, taxé de prolixité.

J'arrive maintenant aux conséquences bizarres auxquelles, d'après vous, mène mon système. Mais ici, il me paraît tout au moins étrange que, pour les signaler, vous citiez celles auxquelles a abouti Brunet dans son Manuel. Et à l'appui de votre dire, vous reproduisez quelques lignes de la préface de la table des matières du *Catalogue de la librairie française* de Lorenz, ouvrage excellent et dont je fais souvent moi-même un usage profitable. Toutefois la critique ne m'émeut pas beaucoup. Car d'abord, sans être absolument sans fondement, elle me semble un peu forcée. Ensuite, il faut bien reconnaître qu'elle était dictée, dans Lorenz, par le besoin de substituer un système à un autre. Mais il s'agit de savoir lequel des deux systèmes est préférable.

Le système de Lorenz est très simple, et c'est là ce qui fait son mérite. C'est un dictionnaire, où les mots sont placés par ordre alphabétique, comme dans tous les dictionnaires. Mais au point de vue purement scientifique, est-il distribué avec toute la méthode désirable? Il est permis d'en douter. Vous avez des études à faire, par exemple, sur l'histoire littéraire. Lorenz vous offre une suite de colonnes ayant pour rubriques : Littérature, Littérature allemande, Littérature américaine, Littérature anglaise, Littérature arabe, etc., où vous trouvez un ensemble d'ouvrages sur l'histoire littéraire, sur la philologie, et des textes de différents auteurs. Ne serait-il pas plus avantageux, au point de vue des recherches, de séparer ce qui est purement histoire, et en distinguant, suivant l'importance du fonds, les différentes littératures, de ce qui est préceptes, critique littéraire ou textes? On aurait ainsi une suite d'ouvrages de même nature. De même pour les sciences et leurs différentes branches; de même aussi pour l'histoire, la philosophie, la jurisprudence, la théologie. Vous auriez un tableau qui se déroulerait facilement, et dont toutes les parties ne seraient point disséminées de droite et de

gauche. On ne verrait pas les ouvrages sur le château de Coucy placés après ceux sur le cou, ni Adèle Granzow après les papiers d'État du cardinal de Granvelle. Si d'ailleurs le placement de quelques ouvrages pouvait rester douteux, vous y suppléeriez facilement par des renvois. Suivant moi, il n'est personne, si peu familiarisé qu'il soit avec le développement d'un catalogue, qui ne puisse se reconnaître aisément dans un ordre de matières ainsi tracé. J'ajoute que le complément d'un pareil catalogue sera toujours une liste alphabétique des noms d'auteurs. Tous les catalogographes, du reste, en reconnaissent la nécessité. La plupart en font même leur partie principale, ce à quoi je ne ferai point grande résistance.

Je ne veux pas, Monsieur, vous arrêter davantage au sujet de mon livre : j'ai déjà été trop long. Mais je tenais à vous expliquer, puisque vous avez bien voulu vous occuper de moi, les motifs qui m'avaient engagé à adopter un système plutôt qu'un autre. Toutefois vos critiques, que vous avez exprimées avec franchise, et auxquelles j'ai cru devoir répondre de même, ne seront pas perdues, et je m'attacherai à en profiter, le cas échéant, autant qu'il sera possible, soit en développant certaines divisions, soit en en marquant plus fortement certaines autres.

Et maintenant, Monsieur, permettez-moi, en terminant, de faire appel à votre loyauté, et de vous prier de vouloir bien solliciter de M. le directeur de la *Bibliographie de Belgique*, qui a reçu votre compte rendu, la publication de cette réponse. J'espère que, eu égard à une confraternité dont je me tiens honoré, vous ne ferez pas, non plus que la *Bibliographie de Belgique*, difficulté de m'accorder cette légère satisfaction, qui peut-être aura l'avantage de provoquer des réflexions chez quelques lecteurs, et je vous prie d'agréer l'assurance de mes plus respectueux et dévoués sentiments.

J. COUSIN.

Bibliothécaire de la Bibliothèque universitaire de Douai.



**Les pages intermédiaires sont blanches**

